

<http://www.snetap-fsu.fr/Plan-de-qualification-C-en-B-un-nouveau-decret-4588.html>



Plan de qualification C en B : un nouveau décret

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : dimanche 9 avril 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[Décret n° 2017-506 du 6 avril 2017 relatif à des modalités exceptionnelles de recrutement dans certains corps relevant du ministre chargé de l'agriculture](#)

Pour le recrutement dans les corps des secrétaires administratifs et techniciens de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture, la proportion pouvant être appliquée à 5 % de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans ces corps est portée de 50 % à 65 % jusqu'en 2018.